

de Vakanzebuet

Informationsblad vun der Gemeng Stengefort



COMMUNE DE
STEINFORT



Sommaire

Spillnomëtteger	P 1
Fiche d'information	P 2
Colonies de vacances	P 3
Fiche d'inscription	P 4
Structures d'accueil	P 5-6
Cantine scolaire	P 7-8

N° 2
reentrée 07-08

Activités de vacances - Spillnomëtteger

Les activités de vacances auront lieu à Steinfort au Centre Roudemer du **23 juillet** 2007 jusqu'au **3 août** 2007.

Les enfants sont repartis dans des groupes selon leur âge et seront pris en charge par des éducatrices.

Les frais de participation s'élèvent à **5€ par jour** ou à **45€ pour toute la durée des activités**. Vous pouvez inscrire votre /vos enfant(s) pour les jours que vous désirez.

	PRÉCOCE ET PRÉSCOLAIRE	1^{ÈRE} & 2^{ÈME} ANNÉE SCOLAIRE	3^{ÈME} & 4^{ÈME} ANNÉE SCOLAIRE	5^{ÈME} & 6^{ÈME} ANNÉE SCOLAIRE
Lundi 23 juillet 07	1 ^{er} contact avec jeux de 14-17h	1 ^{er} contact avec jeux de 14-17h	1 ^{er} contact avec jeux de 14-17h	1 ^{er} contact avec jeux de 14-17h
Mardi 24 juillet 07	A atelier de 14h à 17h	A atelier de 14h à 17h	A atelier de 14h à 17h	A atelier de 14h à 17h
Mercredi 25 juillet 07	Mini-olympiade de 10h à 17h (grillade à midi)	Mini-olympiade de 10h à 17h (grillade à midi)	Mini-olympiade de 10h à 17h (grillade à midi)	Mini-olympiade de 10h à 17h (grillade à midi)
Jeudi 26 juillet 07	A atelier de 14h à 17h	A atelier de 14h à 17h	A atelier de 14h à 17h	A atelier de 14h à 17h
Vendredi 27 juillet 07	Plaine de jeux ville de Luxembourg Départ 13h Retour vers 18h	Plaine de jeux ville de Luxembourg Départ 13h Retour vers 18h	Mister X en ville Départ 13h Retour vers 18h	Mister X en ville Départ 13h Retour vers 18h
Lundi 30 juillet 07	Piscine à Rédange Départ 13h Retour vers 17h30	Piscine à Merzig Départ 10h Retour vers 18h (pic-nic)	Piscine à Merzig Départ 10h Retour vers 18h (pic-nic)	Piscine à Merzig Départ 10h Retour vers 18h (pic-nic)
Mardi 31 juillet 07	A atelier de 14-17h	A atelier de 14-17h	A atelier de 14-17h	A atelier de 14-17h
Mercredi 1 août 07	Jeux en forêt de 14-17h	Jeux en forêt de 14-17h	Jeux en forêt de 14-17h	Jeux en forêt de 14-17h
Jeudi 2 août 07	Journée Capoeira, danse brésilienne et percussion de 10 à 17h Pic-nic offert par la commune.	Journée Capoeira, danse brésilienne et percussion de 10 à 17h Pic-nic offert par la commune.	Journée Capoeira, danse brésilienne et percussion de 10 à 17h Pic-nic offert par la commune.	Journée Capoeira, danse brésilienne et percussion de 10 à 17h Pic-nic offert par la commune.
Vendredi 3 août 07	Journée Capoeira de 10 à 18 h (pic-nic) et démonstration pour fin des activités	Journée Capoeira de 10 à 18 h (pic-nic) et démonstration pour fin des activités	Journée Capoeira de 10 à 18 h (pic-nic) et démonstration pour fin des activités	Journée Capoeira de 10 à 18 h (pic-nic) et démonstration pour fin des activités

Cantine scolaire et structures d'accueil

Article 1 : Critères d'admission

Tous les enfants fréquentant l'éducation préscolaire ou l'enseignement primaire de la commune de Steinfort peuvent profiter des services offerts dans le cadre de la structure d'accueil.

Article 2 : Modalités d'inscription

L'inscription des enfants se fait par année scolaire selon les besoins des familles. A cet effet, l'administration communale fait parvenir une fiche d'inscription aux parents des enfants inscrits dans l'enseignement de la commune de Steinfort au plus tard pour le 15 juin avant la rentrée.

A titre exceptionnel cette date pourra être modifiée pour des raisons d'organisation.

Des inscriptions en cours d'année scolaire peuvent se faire dans la limite des places disponibles.

Une certaine flexibilité restera toujours garantie afin que les familles puissent profiter des services offerts par la structure d'accueil en cas de besoin ponctuel.

Article 3 : Priorité d'admission

Toutes les inscriptions qui répondent au(x) critère(s) d'admission défini(s) seront prises en considération. Si la demande dépasse le nombre de places disponibles, priorité sera donnée:

- aux familles monoparentales,
- aux familles où les deux parents travaillent,
- aux familles défavorisées.

Article 4 : Horaires

La structure d'accueil, fonctionnant dans l'enceinte du Centre Roudemer et dans l'ancien bâtiment de l'éducation préscolaire à Kleinbettingen, propose:

- un service de restauration
- un service d'étude surveillée et d'animation.



COMMUNE DE
STEINFORT

Activités de vacances Spillnomëtteger

Fiche d'inscription:

Je soussigné(e)

Nom: Prénom:

inscrit mon (mes) enfant(s):

.....
.....
.....

pour les « SPILLNOMËTTEGER 2007 » aux dates suivantes:

Nom de(s) l'enfant(s):				
Lundi 23 juillet 07				
Mardi 24 juillet 07				
Mercredi 25 juillet 07				
Jeudi 26 juillet 07				
Vendredi 27 juillet 07				
Lundi 30 juillet 07				
Mardi 31 juillet 07				
Mercredi 1 ^{er} août 07				
Jeudi 2 août 07				
Vendredi 3 août 07				

N'hésitez pas à demander des formulaires supplémentaires en cas de besoin auprès de l'Administration communale de Steinfort (tél: 39 93 13-1).

Signature:

4, SQUARE PATTON

Le présent formulaire est à renvoyer à l'Administration communale pour le 22 juin 2007.

ADRESSE POSTALE:
B.P. 42
L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1
FAX: 390 015

COMMUNE@STEINFORT.LU
WWW.STEINFORT.LU

à détacher et à renvoyer à l'adresse mentionnée ci-dessous





COMMUNE DE
STEINFORT

Fiche d'information

Enfant

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Matricule:

Caisse de maladie:

Classe actuelle (06/07):

Allergies ou maladies eventuelles:

Personne à contacter

Nom:

Prénom:

Adresse:

Numéros de téléphone privé:

bureau:

GSM:

autres:

Si l'état de santé de l'enfant nécessite d'ordinaire des soins particuliers, veuillez en informer les responsables.

4, SQUARE PATTON

ADRESSE POSTALE:

B.P. 42

L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1

FAX: 390 015

COMMUNE@STEINFORT.LU

WWW.STEINFORT.LU



COMMUNE DE
STEINFORT

Colonies de vacances 2007

Chers parents, chers enfants,
La Commune de Steinfort organisera, comme les années dernières, des colonies de vacances du 13 août au 17 août 2007.

La colonie de vacances 1, pour les enfants de la 1^{ère} à la 3^{ème} année primaire, se déroulera à Vianden (Luxembourg).
Personne responsable: Olinger-Wagner Vicky.

La colonie de vacances 2 pour les enfants de la 4^{ème} à la 6^{ème} année primaire, se déroulera à Manderscheid (Vulkaneifel en Allemagne).
Personne responsable: Van Hoven Carole

Le nombre de participants par groupe est limité à 20 enfants.



Participation aux frais par famille:

1 enfant	100 €
2 enfants	150 € (par famille)
3 enfants	200 € (par famille)
4 enfants	250 € (par famille)

En cas d'intérêt, veuillez nous renvoyer la fiche ci-jointe jusqu'au 22 juin 2007 au plus tard à l'adresse suivante:

Pour les enfants de la 1^{ère} à la 3^{ème} année scolaire:

c/o Olinger Wagner Vicky
Administration communale de Steinfort
B.P.42
L-8401 STEINFORT

Pour les enfants de la 4^{ème} à la 6^{ème} année scolaire:

MANGEN Anne
9, rue Herrenfeld
L-8415 STEINFORT

4, SQUARE PATTON

ADRESSE POSTALE:
B.P. 42
L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1
FAX: 390 015

COMMUNE@STEINFORT.LU
WWW.STEINFORT.LU

Après avoir reçu votre inscription, vous serez invité par courrier sur une réunion d'information.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les responsables aux numéros suivants:

Olinger Wagner Vicky: 621 248 479
Mangen Anne: 661 317 877
Van Hoven Carole: 621 175 134





COMMUNE DE
STEINFORT

Fiche d'inscription

- Colonie de vacances 1 (pour les enfants de la 1^{ère} à la 3^{ème} année)
- Colonie de vacances 2 (pour les enfants de la 4^{ème} à la 6^{ème} année)

Enfant

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Matricule:

Caisse de maladie:

Classe actuelle (06/07):

Allergies ou maladies éventuelles:

Personne à contacter

Nom:

Prénom:

Adresse:

Numéros de téléphone privé:

bureau:

GSM:

autres:

Prière de renvoyer cette fiche avant le 22 juin 2007 à l'Administration communale.

N'hésitez pas à demander des formulaires supplémentaires en cas de besoin auprès de l'Administration communale de Steinfort (tél: 39 93 13-1).

Date:

Signature:

4, SQUARE PATTON

ADRESSE POSTALE:
B.P. 42
L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1
FAX: 390 015

COMMUNE@STEINFORT.LU
WWW.STEINFORT.LU



COMMUNE DE
STEINFORT

Structures d'accueil

Fiche d'inscription

Enfant

Nom:

Prénom:

Nationalité:

Matricule:

Caisse de maladie:

Adresse:

.....

Année scolaire 2007/2008:

Hagen

Kleinbettingen

Steinfort

Nom de l'instituteur (trice):

Situation familiale

Nom et prénom de la mère:

Etat civil de la mère: mariée

divorcée

séparée

veuve

célibataire

Nom et prénom du père:

Etat civil du père: marié

divorcé

séparé

veuf

célibataire

Nom et prénom de la personne responsable:

Est-ce que les parents exercent une activité professionnelle ?

Mère non oui

heures par semaine:

Père non oui

heures par semaine:

4, SQUARE PATTON

ADRESSE POSTALE:

B.P. 42

L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1

FAX: 390 015

COMMUNE@STEINFORT.LU

WWW.STEINFORT.LU

Prière de joindre un certificat de l'employeur.

Toute demande incomplète ne sera pas considérée.

N'hésitez pas à demander des formulaires supplémentaires en cas de besoin auprès de l'Administration communale de Steinfort (tél: 39 93 13 220).

à détacher et à renvoyer à l'adresse mentionnée ci-dessous





Accueil: Inscription fixe pour toute l'année

Veuillez marquer d'une croix les cases de votre choix

Accueil à 3€ par heure	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
14h00 - 15h00					
15h00 - 16h00					
16h00 - 17h00					
17h00 - 18h00					

- J'autorise mon enfant à rentrer tout seul après l'accueil ou
 Je viendrai chercher mon enfant
 Je suis intéressé(e) par un accueil pendant les vacances scolaires

L'enfant a-t-il des allergies? Si oui, lesquelles?

A-t-il d'autres difficultés de santé? Si oui, lesquelles?

L'enfant suit-il actuellement un traitement médical? Si oui, quel traitement?

Recommandations des parents:

Parents/tuteur de l'enfant

Nom: Prénom:

Parenté: Numéros de téléphone privé:

bureau:

GSM:

autres:

Personne(s) à contacter en cas d'absence du responsable de l'enfant (Nom et tél.)

1: 2:

Je soussigné(e), responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date:

Signature du tuteur:

4, SQUARE PATTON

ADRESSE POSTALE:
B.P. 42
L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1
FAX: 390 015

COMMUNE@STEINFORT.LU
WWW.STEINFORT.LU

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement concernant les structures d'accueil et la cantine (voir en annexe).

Veillez retourner la présente fiche d'inscription avant le 22 juin 2007 à l'adresse suivante:

Administration communale de Steinfort
Service Structures d'accueil
B.P. 42
L-8401 Steinfort



COMMUNE DE
STEINFORT

Cantine scolaire

Fiche d'inscription

Enfant

Nom:

Prénom:

Nationalité:

Matricule:

Caisse de maladie:

Adresse:

Situation familiale

Nom et prénom de la mère:

- Etat civil de la mère: mariée
 divorcée
 séparée
 veuve
 célibataire

Nom et prénom du père:

- Etat civil du père: marié
 divorcé
 séparé
 veuf
 célibataire

Nom et prénom de la personne responsable:

Est-ce que les parents exercent une activité professionnelle ?

Mère non oui
heures par semaine:

Père non oui
heures par semaine:

4, SQUARE PATTON

ADRESSE POSTALE:
B.P. 42
L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1
FAX: 390 015

COMMUNE@STEINFORT.LU
WWW.STEINFORT.LU

**Prière de joindre un certificat de l'employeur.
Toute demande incomplète ne sera pas considérée.**

N'hésitez pas à demander des formulaires supplémentaires
en cas de besoin auprès de l'Administration communale
de Steinfort (tél: 39 93 13 220).





COMMUNE DE
STEINFORT

Cantine scolaire: Inscription fixe pour toute l'année

Veuillez marquer d'une croix les cases de votre choix

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Repas à 4€					

J'autorise mon enfant à rentrer tout seul après la cantine à (au plus tard à 14h les mardis et jeudis) ou

Je viendrai chercher mon enfant à (au plus tard à 14h les mardis et jeudis)

Je suis intéressé(e) par une cantine scolaire pendant les vacances scolaires

L'enfant a-t-il des allergies? Si oui, lesquelles?

A-t-il d'autres difficultés de santé? Si oui, lesquelles?

L'enfant suit-il actuellement un traitement médical? Si oui, quel traitement?

Recommandations des parents:

Parents/tuteur de l'enfant

Nom: Prénom:

Parenté: Numéros de téléphone privé:

bureau:

GSM:

autres:

Personne(s) à contacter en cas d'absence du responsable de l'enfant (Nom et tél.)

1: 2:

Je soussigné(e), responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date:

Signature du tuteur:

4, SQUARE PATTON

ADRESSE POSTALE:

B.P. 42

L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1

FAX: 390 015

COMMUNE@STEINFORT.LU

WWW.STEINFORT.LU

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement concernant les structures d'accueil et la cantine (voir en annexe).

Veillez retourner la présente fiche d'inscription avant le 22 juin 2007 à l'adresse suivante:

Administration communale de Steinfort

Service Structures d'accueil

B.P. 42

L-8401 Steinfort

Les différents services sont offerts tous les jours de la semaine scolaire aux heures suivantes :

	RESTAURANT SCOLAIRE	ÉTUDE SURVEILLÉE - ANIMATION
Lundi	12h00 - 14h00	16h00 - 18h00
Mardi	12h00 - 14h00 12h45 - 14h00	14h00 - 18h00
Mercredi	12h00 - 14h00	16h00 - 18h00
Jeudi	12h00 - 14h00 12h45 - 14h00	14h00 - 18h00
Vendredi	12h00 - 14h00	16h00 - 18h00

Le service de l'aide aux devoirs fonctionnera comme actuellement.

Les enfants peuvent s'absenter desdits services pour différentes activités de loisirs (cours de musique, entraînement sportif,...) sous la responsabilité et avec l'autorisation expresse des parents. Les parents devront informer le personnel éducatif sur l'horaire de ces activités et lui communiquer par écrit tout changement éventuel. Le transport afférent aux différentes activités des enfants ne fait pas partie des services inclus dans le cadre des structures d'accueil de la commune de Steinfort.

La structure d'accueil ne fonctionne pas pendant les vacances et les congés scolaires, à part les activités et colonies de vacances en été.

Article 5: Personnel

Les membres du personnel sont engagés selon les dispositions du règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 portant exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de structures d'accueil sans hébergement pour enfants.

Article 6: Tarifs

La participation financière des parents aux autres services est définie par application des prix fixes déterminés par le Ministère de la Famille et de l'intégration au niveau du secteur de l'accueil d'enfants dans un service de restauration scolaire, respectivement dans un service d'aide aux devoirs. En application de ces prix de base recommandés, le tableau des tarifs se présente comme suit :

SERVICE	TARIFS
Restauration scolaire lu, ma, me, je, ve: 12h00 - 14h00	4 € par menu
Service d'étude surveillée - Animation lu, me, ve: 16h00 - 18h00 ma, je: 14h00 - 18h00	3 € par heure
Collation à 16h00	gratuite

Un coefficient pour familles nombreuses est appliqué, à savoir 25% de réduction pour le 2^{ème} enfant inscrit et 50% de réduction à partir du 3^{ème} enfant inscrit. Les tarifs sont payables mensuellement après réception de l'avis de paiement. Ne seront pas facturées les absences dues à une maladie et ce, sur présentation d'un certificat médical.

Article 7: Transport

Le transport vers la cantine ainsi que le retour à l'école des enfants tant de l'éducation préscolaire que de l'enseignement primaire est organisé par la commune. Il s'ensuit que tout transport après l'accueil et après la cantine en ce qui concerne les mardis et jeudis doit être organisé par les parents.

Article 8: Sanctions

Des mesures de sanction pourront être appliquées aux cas où les personnes bénéficiant des structures d'accueil ne se conforment pas au présent règlement. Les sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion des enfants de ces structures d'accueil. Les procédures de sanction seront fixées par un règlement d'ordre intérieur relatif aux structures d'accueil.

Article 9: Dispositions finales

La commune se réserve le droit de procéder à des modifications du présent règlement pour tous les cas où ceci s'avère nécessaire.



COMMUNE DE
STEINFORT